

Beissier AGUAPLAST SUPER FINE

Réf. 130000007052/

N° rév. 1.0

29.06.2018 Date de révision Date d'impression 11.03.2019

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de

produit

Nom commercial Beissier AGUAPLAST SUPER FINE

Code du produit 70501-001

1.2 Utilisations

identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Vernis en poudre

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements

concernant le

fournisseur de la fiche de données de sécurité Beissier S.A.U.

Txirrita Maleo, 14

20 100 Rentería (Guipúzcoa) Téléphone: +34 943 344 070 Télécopie: +34 943 344 889

Adresse e-mail de la personne responsable

de FDS Union

beissier.laboratorio@beissier.es

Européenne 1.4 Numéro d'appel

d'urgence Union

Téléphone: +34 943 344 070

(8:00-13:00 / 14:30-17:00 h.)(les heures de bureau)

Européenne

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Beissier AGUAPLAST SUPER FINE

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Ne pas respirer les poussières.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau Oter immédiatement les vêtements et les chaussures

contaminés.

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de

contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche.

Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau.

Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Pas d'information disponible.

Traitement Traiter de façon symptomatique.

Pas d'information disponible.

Beissier AGUAPLAST SUPER FINE

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Non combustible.

Moyens d'extinction

inappropriés 5.2 Dangers Non applicable

particuliers résultant

de la substance ou du

(d'): Monoxyde de carbone

mélange Dioxyde de carbone (CO2) Oxydes d'azote (NOx)

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de

problèmes de santé.

5.3 Conseils aux

pompiers

Non applicable

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions Éviter la formation de poussière.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les individuelles. effets de poussière.

équipement de protection et

procédures d'urgence

6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Humidifier et éliminer.

confinement et de

nettoyage

Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets

conformément au point 13.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4 Référence à d'autres rubriques Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une

Éviter la formation de poussière.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation manipulation sans

Beissier AGUAPLAST SUPER FINE

danger suffisante dans les ateliers.

Observer les réglementations de la protection du travail.

Mesures d'hygiène Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant

les aires de stockage et

les conteneurs Indications pour la protection contre

l'incendie et l'explosion

Information

supplémentaire sur les conditions de stockage

Précautions pour le stockage en commun

Conserver dans le conteneur d'origine.

Conserver dans un endroit sec.

Aucune mesure particulière n'est requise.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Pas de matières à signaler spécialement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour de plus amples informations, consulter également la

fiche technique du produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Composants		NoCAS	3
Base	Type:	Para	mètres de contrôle
carbonate de calcium		471-34-1	
FR VLE	Valeur limite de moyenne d'exposition		10 mg/m ³
Conseils supplémentaires:	Valeurs limites indicatives		

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate.

Beissier AGUAPLAST SUPER FINE

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

a) Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

l'EN166

b) Protection de la peau

Protection des mains aprés laver les mains utiliser une crème grasse

Protection du corps Vêtements de protection à manches longues

c) Protection respiratoire Eviter de respirer des particules

Le respect des valeurs limites de travail doit être garanti par des mesures techniques efficace de protection contre la poussière, p. ex. des dispositifs d'aspiration locaux. Si ce n'est pas possible, utiliser des demi-masques de filtration des particules de type FFP2 (contrôlés selon EN 149).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les

cours d'eau ou le sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux

dispositions locales.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect poudre

Couleur blanc

Odeur inodore

Seuil olfactif Donnée non disponible

pH Non applicable

Point de fusion/point de

congélation

Non applicable

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

non applicable

Beissier AGUAPLAST SUPER FINE

Point d'éclair non applicable

Taux d'évaporation non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité, inférieure / Limite

d'inflammabilité inférieure

non applicable

non applicable

Pression de vapeur Donnée non disponible

Densité de vapeur Donnée non disponible

Densité env. 2,691 g/cm³ (23 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité dispersable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

non déterminé

Température de décomposition

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique non applicable

Propriétés explosives Non explosif

Propriétés comburantes Non applicable

9.2 Autres informations

Auto-inflammation n'est pas auto-inflammable

Temps d'écoulement non applicable

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Beissier AGUAPLAST SUPER FINE

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Ces informations ne sont pas disponibles.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter La préparation est stable aux conditions de manipulation

et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et

utilisé selon les prescriptions.

Température de décomposition

Donnée non disponible

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie

orale

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par

inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Beissier AGUAPLAST SUPER FINE

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le Compte tenu des données disponibles, les critères de

développement classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

Produit:

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange

est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE)

1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit:

Beissier AGUAPLAST SUPER FINE

Toxicité pour les poissons Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun

ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable

et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit L' utilisateur est responsable du bon codage et de la

désignation exacte des déchets produits.

En cas d'utilisation conforme aux directives, le code de nomenclature des déchets (CED), catégorie 17.09, "autres

déchets de construction et de démolition"

Les quantités fractionnées et restantes peuvent être

réutilisées.

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément

aux réglementations locales.

Emballages contaminés Recyclage des emballages vides.

Beissier AGUAPLAST SUPER FINE

Code d'élimination des déchets

17 09 04 Déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 1 7 09 02 et 17 09 03.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques Non applicable

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)
Directive 2004/42/CE

Beissier AGUAPLAST SUPER FINE

ne tombe pas sous la Directive 2004/42/CE

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Non applicable

Autres réglementations

Observer les réglementations de la protection du travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge

Beissier AGUAPLAST SUPER FINE

associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon): ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP -Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD -Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer: SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

Service émetteur Personne de contact Union Européenne FR / FR

beissier.laboratorio@beissier.es

Beissier AGUAPLAST SUPER FINE